

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MOULON s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc MAGNAN, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux en exercice étaient présents à l'exception de Monsieur LE BROZEC (procuration à Mme FARNIERE), Monsieur SALINIER (procuration à Mme BORDERIE), Monsieur ROUSSE, Mesdames DOLEU et FRITEGOTTO, excusés.

Madame Chantal FARNIERE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal du 10 février 2011, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est alors abordé.

I – COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE (2011-11)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II - COMPTE DE GESTION 2010 SERVICE TRANSPORT VOYAGEURS (2011-12)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III – COMPTE DE GESTION 2010 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (2011-13)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE (2011-14)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CLEMENCEAU Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 de la commune dressé par Monsieur MAGNAN Loïc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		105 472,39		58 743,43		164 215,82
Opérations de l'exercice	582 730,90	683 198,67	368 771,01	246 435,21	951 501,91	929 633,88
TOTAUX	582 730,90	788 671,06	368 771,01	305 178,64	951 501,91	1 093 849,70
Résultats de clôture		205 940,16	63 592,37			142 347,79
Restes à réaliser			56 000 ,00	34 000,00	56 000,00	34 000,00
TOTAUX CUMULES	582 730,90	788 671,06	424 771,01	339 178,64	1 007 501,91	1 127 849,70
RESULTATS DEFINITIFS		205 940,16	85 592,37			120 347,79

- 2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif 2010 commune est voté à l'unanimité des membres présents.

V - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 SERVICE TRANSPORT VOYAGEURS (2011-15)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CLEMENCEAU Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du service de transport de voyageurs dressé par Monsieur MAGNAN Loïc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 102,06				1 102,06
Opérations de l'exercice	8 729,15	8 300,00			8 729,15	8 300,00
TOTAUX	8 729,15	9 402,06			8 729,15	9 402,06
Résultats de clôture		672,91				672,91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 729,15	9 402,06			8 729,15	9 402,06
RESULTATS DEFINITIFS		672,91				672,91

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif 2010 service transport voyageurs est voté à l'unanimité des membres présents.

VI -COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (2011-16)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CLEMENCEAU Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du service public d'assainissement dressé par Monsieur MAGNAN Loïc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		53 889,15		65 519,65		119 408,80
Opérations de l'exercice	47 755,92	58 664,54	21 465,75	28 917,00	69 221,67	87 581,54
TOTAUX	47 755,92	112 553,69	21 465,75	94 436,65	69 221,67	206 990,34
Résultats de clôture		64 797,77		72 970,90		137 768,67
Restes à réaliser			10 000,00		10 000,00	
TOTAUX CUMULES	47 755,92	112 553,69	31 465,75	94 436,65	79 221,67	206 990,34
RESULTATS DEFINITIFS		64 797,77		62 970,90		127 768,67

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif 2010 service public d'assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.

VII - CONVENTION SOCOTEC VERIFICATIONS PERIODIQUES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, ALARMES, INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES DANS LES ERP (2011-17)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

décide de renouveler avec SOCOTEC, agence de Bordeaux, 33692 MERIGNAC cedex la convention pour une durée de trois ans comprenant :

- une vérification périodique des installations électriques pour le groupe scolaire/salle des fêtes, la mairie et les salles de réunions, l'église, la salle de sports, les vestiaires et l'éclairage du terrain de football, l'atelier municipal au prix de 616,00 euros HT,
- une vérification périodique pour les alarmes de la salle des fêtes et du groupe scolaire au prix de 176,00 € HT,
- une vérification périodique des installations de gaz combustible dans les ERP pour la cantine du groupe scolaire et la salle des sport au prix de 128,00 euros HT.

autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

VIII - RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE 2011 (2011-18)

Suite à la demande de la mairie, le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde a chiffré les travaux basse tension suivants :

- 1 - réfection poste Nioton et reprise depuis poste Gennequin 6 513,40 €
- 2 - sécurisation sur le poste Ninon 2 861,00 €
- 3 - réfection sur le poste Bourbon 2 312,80 €
- 4 - réfection sur le poste Canton 3 078,80 e
- 5 - réfection sur le poste Grand Moulin 4 910,80 €
- 6 - réfection sur le poste Les Arromans 8 838,40 €
- 7 - réfection sur le poste Les Doumens 12 240,20 €

Considérant les montants, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de faire réaliser ces travaux sur trois ans et de retenir les propositions 1, 2 et 3 pour l'année 2011.

La participation communale de 11 687,20 euros sera inscrite au budget primitif 2011.

IX - DROIT DE PREEMPTION URBAIN IMMEUBLE DUCOS (2011-19)

Vu la délibération en date du 27 juin 1995 instituant un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur les zones urbaines UA, UAa et UY de la commune de MOULON,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECICE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant aux consorts DUCOS, cadastré section AM 115, 231 et 265 p, d'une superficie de 601 m2.

X - FORMATION COMPLEMENTAIRE CAE MELLE BERTRON (2011-20)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

une convention de formation générale avec C.E.M.E.A.D' AQUITAINE stage BAFA formation générale du 09/04 au 16/04/2011 pour un montant de 404,00 euros,

concernant Mademoiselle Gaëlle BERTRON, employée en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi par la commune et à assumer le coût de cette formation.

XI - DESIGNATION DELEGUE SECURITE ROUTIERE (2011-21)

Monsieur le Préfet de la Gironde sollicite les communes afin qu'un délégué référent Sécurité Routière soit désigné en vue d'un partenariat structuré pour lutter contre l'insécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner Monsieur Jean-Christophe MUSSEAU délégué référent Sécurité Routière pour la commune de MOULON.

XII - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR VOYAGE SCOLAIRE CLASSE COURS MOYERN (2011-22)

La classe de CM fait un voyage au Puy du Fou pour la fin d'année et demande à la municipalité de participer au financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de MOULON d'un montant de mille euros qui sera versée au mois d'avril 2011.

Cette somme sera imputée sur le budget commune, section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574 et sera reprise au budget primitif 2011.

XIII - RECTIFICATION TAXE ASSAINISSEMENT (2011-23)

Dans la délibération du 8 décembre 2010, une erreur s'est glissée dans le texte, fixant la cotisation fixe annuelle d'assainissement collectif à 100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant de la cotisation fixe à 80 euros/an.

XIV - ENCAISSEMENT INDEMNITES SINISTRES (2011-24)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les indemnités pour les sinistres :

- VIAN d'un montant de 1 601, 44 euros de l'assureur AREAS,
 - AVR d'un montant de 1 758,12 euros de l'assureur MACIF,
 - VEROUIL d'un montant de 2 075 euros de l'assureur PACIFICA,
- autorise Monsieur le Maire à encaisser ces sommes.

XV - SUBVENTION D.E.T.R. 2011

TRAVAUX SALLES DE REUNIONS MAIRIE : POSE PLAFONDS SUSPENDUS ET ISOLATION, EQUIPEMENT ELECTRIQUE (2011-25)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le projet de travaux de pose de plafonds suspendus et d'isolation, d'équipement électrique aux salles de réunions.

Montant hors taxes des travaux : 9 339,51 €

Montant toutes taxes comprises des travaux : 11 170,05 €

SOLLICITE une subvention pour les travaux s'élevant à 9 339,51 € hors taxes dans le cadre de la D.E.T.R., soit 35 % de ce montant hors taxes représentant la somme de 3 268 €.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé de la façon suivante :

- autofinancement	7 902,05 €
- subvention D.E.T.R.	3 268,00 €
- Total T.T.C.	11 170,05 €

XVI -SUBVENTION D.E.T.R. 2011

ACQUISITION ET DEMOLITION D'UN IMMEUBLE VETUSTE EN VUE DE CREER UN PARKING PUBLIC (2011-26)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le projet d'acquisition et de démolition d'un immeuble vétuste en vue de créer un parking public.

Montant hors taxes des travaux : 22 536,92 €

Montant toutes taxes comprises des travaux : 25 443,13 €

SOLLICITE une subvention pour les travaux s'élevant à 22 536,92 € hors taxes dans le cadre de la D.E.T.R., soit 35 % de ce montant hors taxes représentant la somme de 7 887 €.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé de la façon suivante :

- autofinancement	17 556,13 €
- subvention D.E.T.R.	7 887,00 €
- Total T.T.C.	25 443,13 €

INFORMATIONS

Affaire TARIS : la décision rendue dans cette affaire donne pleinement satisfaction à la commune de MOULON.

Monsieur DEROSE s'interroge sur l'autorisation du Conseil Général pour la pose des coussins berlinois devant l'école. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le retard est dû à la perte de la délibération du Conseil Général par la Préfecture mais que l'autorisation vient de nous être adressée.

Cependant la pose interviendra après le vote du budget.

Monsieur CHALLENGEAS informe que le changement de certains panneaux routiers est indispensable. Un devis a été établi pour un montant de 899,75 euros HT.

SEMOCTOM : lors de la réunion du 17 mars, le budget du syndicat de collecte des ordures ménagères a été voté, il s'élève à 12 478 000 euros, avec un excédent reporté de 306 000 euros. Le montant de la part/ habitant baisse de 3,46 %. Une prime de 60 227 euros est attribuée au personnel.

FEST'ART à Moulon le 10 août 2011 : deux spectacles enfants à 18 heures et 18 heures 30 seront donnés au jardin public et un groupe de musique viendra clôturer la soirée.

Conseil d'école du 17 mars 2011 : Monsieur MAGNAN informe le Conseil Municipal qu'au cours de cette réunion, les parents d'élèves ont demandé la mise en place d'une cantine Bio. Les élus présents ont expliqué qu'une cantine « bio » semble peu possible car déjà les recettes des tickets de cantine actuelles ne couvrent pas les dépenses des frais d'alimentation. Ils ont expliqué qu'un décret supprime l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager. Cependant, la municipalité à opter pour une politique d'augmentation annuelle moindre afin de ne pas pénaliser le budget des familles.

La présence de produits Bio dans les menus entraînerait une hausse évidente des prix et le conseil municipal pour l'instant s'y refuse. M. le Maire précise aussi que la politique de la municipalité est d'acheter en priorité les produits d'alimentation aux commerçants moulonnais. Pour l'instant, ceux-ci ne pratiquent pas la vente de produits Bio.

Sur le fond, les élus ne se disent pas convaincus par l'agriculture biologique et restent très méfiants sur la qualité soit disant meilleure des produits biologiques. Ils mettent en garde contre la vision extrême du tout biologique et affirment qu'ils ne procéderont pas à de profonds changements sans savoir si la demande est faite par une majorité de parents. Ils proposent aux représentants des parents d'élèves qu'une réunion soit mise en place afin d'évaluer le nombre de personnes susceptibles d'être réellement intéressées par la cantine bio. Cependant en signe d'ouverture, ils proposent de s'engager éventuellement à la mise en place de repas préparés avec des produits frais et de saison (plutôt que des menus bio) une fois par trimestre. Les enseignants profiteront de cette journée pour sensibiliser pédagogiquement les enfants aux différents types d'alimentation proposés de nos jours.

Mme Borderie explique aussi qu'un grand nombre de plats sont déjà réalisés à base de produits frais et que la cantine de Moulon ne pratique pas la cuisine toute surgelée.

La séance est levée à 21 heures.